



## Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes d'Aquitaine

### Sommaire

- Le mot du Président → [page 2](#)
- Les élections du Conseil Régional → [page 3](#)
- La Chambre Disciplinaire de 1<sup>ère</sup> Instance de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes d'Aquitaine → [page 5](#)
- L'Evaluation des Pratiques Professionnelles → [page 5](#)
- La loi HPST → [page 6](#)
- Les actions du CRO → [page 7](#)
- Les cotisations → [page 8](#)
- Les dates du CRO → [page 8](#)



octobre  
2009

---

## Le mot du Président

Chers confrères,

Nous allons continuer toutes les missions explicites dévolues à l'Ordre régional :

- coordination entre les départements de notre région par des réunions téléphoniques régulières et par une journée annuelle complète pour tirer les enseignements du travail de l'année,
- représenter la profession dans l'organisation administrative et médicale de la région, en particulier à l'ARS où nous allons essayer d'être un interlocuteur privilégié,
- l'aspect disciplinaire où les élus assesseurs continueront à défendre le cadre exemplaire que nous devons accorder à notre profession,
- l'EPP dont le programme incombe à notre région et pour lequel nous rechercherons toujours le sujet motivant en rapport avec la pratique de chacun d'entre nous.

Je tiens à exprimer deux « souhaits » que je vais m'efforcer de réaliser dans les mois à venir :

- communiquer sans cesse sur notre travail pour l'expliquer et le justifier si nécessaire,
- obtenir une perception positive de l'Ordre de la part de tous les kinés. L'Ordre doit devenir pour tous un allié dans leurs problèmes au quotidien. Cela implique une disponibilité permanente de tous les élus, ce qui me semble évident lorsqu'on a été mandaté pour ce travail par l'ensemble des professionnels.

Vous pouvez compter sur nous.

Bien confraternellement,

*Jean-Louis RABEJAC.*



## Les élections du Conseil Régional et la première séance plénière

Les élections du jeudi 18 juin 2009 ont permis de procéder au renouvellement du tiers sortant du Conseil régional.

- Elus titulaires pour le collège libéral :
  - Nicole DELPECH, Marik FETOUH, Michel VERSEPUY
- Elu suppléant pour le collège libéral :
  - Geoffrey DELAS
- Elu titulaire pour le collège salarié :
  - Yohann MALAURIE
- Elue suppléante pour le collège salarié :
  - Agnès PELET

Lors de la séance plénière du 25 juillet 2009, les différentes instances du Conseil Régional ont été réélues :

- Bureau :
  - Président : Jean-Louis RABEJAC
  - Vice-présidente : Nathalie CORMARY
  - Secrétaire général : Philippe GACHET
  - Trésorier : Michel VERSEPUY
- Formation restreinte :
  - Les 5 membres de la formation restreinte sont reconduits dans leur fonction. Il s'agit de Marik FETOUH, Patrick LAMAT, Stéphane MARTIN, Philippe SEYRES, Michel VERSEPUY.
  - La formation restreinte décide (selon l'art. 11 du RI et les art. L4124-11 et R4124-1-1 CSP) de la suspension temporaire d'un confrère, en cas d'infirmité ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de la profession en application des art. L4113-14 et R4124-3 et suivants du CSP. La loi HPST renforce le pouvoir de cette formation, mais dans l'attente des décrets d'application, les membres doivent rester prudents sur les décisions qu'ils peuvent prendre.
  - Cette commission n'a jamais eu à se réunir jusqu'à ce jour.



■ Chambre disciplinaire de première instance :

	collège interne	collège externe	
titulaires	Nathalie CORMARY	Claude SICRE	salariés
	Marik FETOUH	Joël CRIQ	libéral
	Roger-Philippe GACHET	Philippe LE PETIT	libéral
	François-Noël PICAND	Dominique PATRIER	libéral
suppléants	Philippe SEYRES	Danielle CHARRIER	salariés
	Christian DAVID	Nicole DELPECH	libéral
	Patrick LAMAT	Jacques-Marie FRECHET	libéral
	Michel VERSEPUY	Pierre GOURC	libéral

■ SASCROMK :

- Le conseil décide de surseoir à l'élection des assesseurs de la section des Assurances Sociales en attente de la publication des décrets sur la mise en place des SASCROMK.

■ Commissions :

En dehors de sa mission disciplinaire (CDPI, SASCROMK, formation restreinte) le Conseil régional sur proposition du Bureau va concentrer son action sur trois thèmes d'actualité : les Evaluations des Pratiques Professionnelles, la démographie et le code de déontologie.

- Commission EPP, sont élus : Nathalie CORMARY, Christian DAVID, Yohann MALAURIE, Philippe SEYRES
- Commission Santé et Territoires, sont élus : Nathalie CORMARY, Nicole DELPECH, Roger-Philippe GACHET, Philippe SEYRES
- Commission Code de Déontologie, sont élus : Marik FETOUH, Patrick LAMAT, Pierre MENTUY, François-Noël PICAND

Comme auparavant, pour chaque commission, le rapporteur nommé est chargé de faire un rapport des travaux menés dans la commission, à chaque séance plénière.

La commission EPP a pour mission de porter la démarche d'EPP au niveau de la région et plus particulièrement de permettre aux professionnels de mieux appréhender cette évolution de l'obligation professionnelle.

La commission Code de Déontologie en s'appuyant sur un recensement des conciliations propose un travail de questionnement interdépartemental et de réflexion sur la coordination des départements en termes de résolution des conflits entre professionnels ou entre patients et professionnels. Dans ce domaine, le Conseil régional souhaite apporter un soutien aux départements par la coordination et l'expérience partagée.



octobre  
2009



La commission Santé et Territoires a pour objectifs l'élaboration d'un fichier réunissant les données démographiques de la profession sur la région pour un meilleur éclairage sur l'offre de soin en kinésithérapie (libérale et salariée) en Aquitaine et la mise en place d'un outil de réponse aux problématiques des zones « surdenses » ou sous dotées. Le Conseil régional répond ainsi à sa mission d'interlocuteur face aux pouvoirs publics régionaux et de soutien aux professionnels.

Vous pourrez consulter le site [www.cromk-aquitaine.org](http://www.cromk-aquitaine.org) pour retrouver tous les résultats de ces élections.

---

## La Chambre Disciplinaire de 1<sup>ère</sup> Instance de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes d'Aquitaine (CDPI)

Depuis sa mise en place, la CDPI a traité cinq dossiers dont quatre pour lesquels la procédure a été menée jusqu'à son terme avec affichage de la décision et une autre rejetée par le Président de la CDPI. Les plaintes abordent des thèmes divers tels que :



- le champ de la publicité et de l'apposition d'une signalétique non conforme au Code de déontologie,
- la clause de non concurrence dans le cadre d'un contrat de collaboration,
- le manquement à la profession pour acte sur patiente à caractère sexuel,
- la mise en cause d'un élu ordinal dans l'exercice de sa mission (plainte délocalisée d'une autre région par la Chambre Disciplinaire Nationale).

Une décision de notre CDPI a été portée en appel par la plaignante auprès de la CDN en juillet dernier.

La première audience de la Chambre Disciplinaire Nationale a eu lieu en juin 2009. Son président est Mr DULLONG, conseiller d'état. Les deux membres élus de la région Aquitaine y ont été désignés assesseurs.

---

## L'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP)

La 1<sup>ère</sup> journée EPP a eu lieu le 16 mai 2009. Elle était organisée par Philippe SEYRES, facilitateur pour la région Aquitaine. Le thème retenu était « hygiène et exercice



octobre  
2009

libéral ». Les personnes présentes provenaient des CDO des cinq départements (sur démarche volontaire). La journée s'est déroulée selon une méthodologie qui avait été travaillée en amont entre les facilitateurs, le CNO et l'HAS.

Déroulement de la journée :

- présentation du thème et distribution d'un questionnaire axé sur les pratiques et les connaissances,
- remplissage du questionnaire par chacun des participants,
- constitution de deux groupes de travail sur les thèmes suivants : « hygiène et parcours du patient » et « hygiène et sécurité dans les cabinets libéraux ». Chaque groupe a porté sa réflexion sur les pratiques et connaissances de chacun sur le thème et retour d'expérience,
- mise en commun des conclusions de deux groupes et échanges autour des pratiques (bonnes pratiques / pratiques réelles),
- reprise du questionnaire de départ : les participants répondent à nouveau,
- remplissage du questionnaire de satisfaction.

Les professionnels présents ont globalement été satisfaits par cette journée. Il ressort toutefois une mise au point en rapport avec le questionnaire. Les participants auraient souhaité avoir des réponses aux questions. Le bulletin est donc l'occasion de réaffirmer que l'Evaluation des Pratiques Professionnelles a pour mission de permettre au professionnel de parvenir à un questionnement sur ses propres pratiques et lui proposer des pistes de travail en rapport avec ses remises en question. Les journées s'appuient sur des référentiels reconnus, mais ne peuvent se substituer à la Formation Continue de chacun.

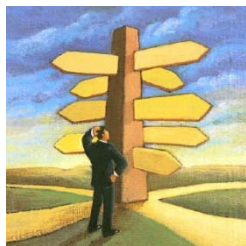
Le CNO se positionnera sur ce sujet lorsque le groupe de travail entre l'HAS, le CNO et les facilitateurs aura analysé les résultats des premières sessions régionales d'EPP.

La prochaine journée devrait avoir lieu avant la fin de l'année. Un des thèmes pressentis pourrait être « le bilan-diagnostic kinésithérapique ».

---

## La réforme issue de la loi Hôpital Patient Santé et Territoires (HPST)

Le travail de communication et d'information effectué par les conseillers des CDO auprès des députés et sénateurs, sur l'ensemble de la France, a permis de revenir sur certains points de la réforme avant le vote final. Ainsi l'amendement BUR,



article 10, concernant la suppression du niveau départemental n'est plus d'actualité.

La loi HPST votée avant l'été, n'a pas encore été suivie de décret d'application.

Parallèlement, la réforme L1 Santé ne prévoit toujours pas l'intégration des étudiants en masso-kinésithérapie malgré les différentes démarches entreprises par un grand nombre de conseillers à leur niveau, départemental et/ou régional.

---

## Les actions du Conseil Régional

Le CRO d'Aquitaine s'implique dans les enjeux régionaux de politique de Santé Publique.



- Participation à la Conférence Sanitaire de Territoire et aux journées de travail (juillet et septembre) sur le Projet médical de Territoire, volet SSR (...l'objectif de cette journée est de proposer au Bureau de la Conférence Sanitaire de Territoire un diagnostic sur les problématiques d'orientation du MCO vers le SSR et sur la situation des SSR sur le territoire, structurée par type de prise en charge, afin d'éclairer l'élaboration du Projet Médical de Territoire...).
- Participation au sous groupe « coordination, gestion et connaissance des flux de patientèle en SSR » (...le groupe ayant pour objet la réflexion sur les alternatives dans les orientations avant et après SSR...).

Le CRO procède aussi à diverses actions de communication externe et interne.

- Présence à la journée d'information des professeurs aux élèves de l'enseignement libre de Gironde. On peut noter un réel engouement des jeunes pour notre profession.
- Intervention lors d'une soirée au lycée de Carbon Blanc concernant l'organisation M' TON DOS (...organiser par classe une information et une sensibilisation à ce problème, soutenir les demandes de financement au service prévention de la CRAM...).
- Mise en place de réunions trimestrielles (Skype™) entre les présidents des départements et le bureau du CRO d'Aquitaine (... renforcer les échanges au sein de la région et rendre la coordination efficiente...).
- Intervention commune avec les représentants des CRO et CDO des infirmiers à l'Institut de Formation des cadres de santé (information sur les ordres paramédicaux et les enjeux pour les professionnels).



## Les cotisations

Comme dans tous les départements, les inscriptions au Tableau n'ont pas toutes été suivies du paiement de la cotisation auprès du CNO. Le Conseil National a depuis longtemps prévu les modalités de recouvrement sans que cela soit mis en œuvre.

Une des dernières décisions prises au niveau national est la mise en recouvrement des cotisations impayées en 2007 et 2008, dès octobre 2009.

## Agenda : les dates du CRO

- 2 septembre : audience de la CDPI d'Aquitaine
- 25 septembre 2009 : réunion des présidents des CDOs par le CNO
- 5 octobre 2009 : réunion Skype™ entre les présidents des CDOs de la région et le Bureau du CRO
- 21 octobre 2009 : réunion des présidents des CROs par le CNO
- 24 octobre 2009 : assemblée plénière du CRO
- 6 novembre : soirée de travail avec le Bureau du CNO au Conseil régional
- Du 1<sup>er</sup> au 11 décembre 2009 : Téléthon



## Ont collaboré à ce bulletin



- Nathalie CORMARY – vice-présidente et responsable du bulletin
- Véronique BARRIERE – secrétaire administrative
- Jean-Louis RABEJAC – président
- Roger-Philippe GACHET – secrétaire-général

Vous pouvez retrouver le bulletin n°2 sur [www.cromk-aquitaine.org](http://www.cromk-aquitaine.org).